



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD



Conseil de Communauté

Procès-verbal

Séance du 10 juillet 2024

Date de convocation : 04 juillet 2024

Le Président de la Communauté de Communes

Nicolas DOSEN

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	3
ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU 10/06/2024	5
DÉLIBÉRATION POUR LA SOLLICITATION DU DISPOSITIF « PLANTATION ET RENATURATION » AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'ACCOMPAGNEMENT A LA PLANTATION POUR 2024-2025	6
DÉLIBÉRATION POUR LA SOLLICITATION DU DISPOSITIF « PLANTATION ET RENATURATION » AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'ENTRETIEN DU BOCAGE POUR LA SAISON 2024-2025	8
DÉLIBÉRATIONS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA BGE HAUTS DE FRANCE ET A L'ADIE POUR LE RENFORCEMENT DE LEURS ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE	10
DÉLIBÉRATIONS POUR LA PRESCRIPTION D'UNE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 ET D'UNE REVISION ALLEGEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	12
INFORMATION SUR LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL : EXERCICE DU POUVOIR DE POLICE	15
DÉLIBÉRATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURE EN GAZ NATUREL	16
DÉLIBÉRATIONS POUR L'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES COMMUNES	17
DÉLIBÉRATION POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024 RELATIVE AU VERSEMENT PAR LA 3CA DE LA SUBVENTION AU CIAS	19
DÉLIBÉRATION POUR LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	20
QUESTIONS DIVERSES	21

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h00.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Solre-le-Château sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 04 juillet 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 60

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT, Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Benoît BOUDJEMA, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE, Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Jacky ROUSSELLE, Anne Laure CATTELOT a donné procuration à Sébastien SEGUIN, Sylvie CABOOR a donné procuration à Benoît BOUDJEMA

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE a donné procuration à Xavier MOUVET, Xavier MOUVET

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Damosies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE a donné procuration à Jacques LECOCQ

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON a donné procuration à Nicolas DOSEN, Maryse BERNARD a donné procuration à Patrick DEHEN

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Roger ROUSSEAU

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX

Commune de Hestrud : André BERTEAUX

Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON

Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT

Commune de Liessies : Alain RICHARD
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT a donné procuration à Jean Claude FOVEZ
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND a donné procuration à Hervé LASPALAS
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET a donné procuration à Frédéric ERNESTI, Didier CARETTE a donné procuration à Vincent COURET
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT a donné procuration à Philippe HANOT
Commune de Solrines : Rémi LE ROUZIC a donné procuration à Orféo RIGONI

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune d'Avesnes : Aline BERTRAND, Gérard GUERTZMANN
Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN
Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT
Commune de Felleries : Claire DEGROOTE
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU
10/06/2024**

A titre liminaire, Monsieur le Président précise qu'il a bien reçu la remarque de Monsieur Pascal PETIT concernant le point n°1 sur l'intervention de Monsieur RANSART et de Monsieur PETIT de l'Office de Tourisme de l'Avesnois.

Le procès-verbal sera complété comme suit :

« Par ailleurs, Monsieur Pascal PETIT ajoute que le territoire ne transparaisait que peu dans les campagnes de promotion des territoires par l'Office de Tourisme de l'Avesnois. Ainsi, cela lui semblait dommageable, à moins de considérer que ce dernier ne soit pas digne de mise en valeur, ou qu'il n'ait rien à proposer aux potentiels touristes et/ou habitants. Et ce d'autant que la 3CA participe au financement du dit-office de tourisme ».

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 10 juin 2024 est adopté.

DÉLIBÉRATION POUR LA SOLLICITATION DU DISPOSITIF « PLANTATION ET RENATURATION » AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'ACCOMPAGNEMENT A LA PLANTATION POUR 2024-2025

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Ghislain François pour la présentation du sujet.

Monsieur Ghislain FRANCOIS informe le Conseil Communautaire que comme chaque année, il s'agit de la poursuite du dispositif communautaire mis en place en 2021, pour la mobilisation du dispositif département « Plantation et Renaturation », apportant une aide technique et financière aux agriculteurs et aux communes volontaires dans la plantation d'arbres et de haies.

Dans ce cadre, une subvention peut être sollicitée auprès du Département du Nord au titre de sa politique « Plantation et Renaturation ». Il ajoute que cette année, le Département accompagne à hauteur de 60% du montant HT des travaux.

Après consultation, 14 agriculteurs et 1 commune ont émis le souhait de planter un linéaire estimé de 10 000 mètres, auquel s'ajoutent 200 arbres bocagers. Ces projets sont actuellement en instruction préalable au sein des services du PNR afin de faire appel au dispositif financier le mieux adapté (Pacte en faveur de la Haie, Fondation Yves Rocher, Conseil Régional, ...) et pourront, le cas échéant, faire l'objet d'ajustements. Certains d'entre eux s'inscrivent dans la politique communautaire de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

A partir de ces éléments prévisionnels, il est proposé de solliciter une subvention de 69 000 € représentant 60% du montant HT des fournitures et travaux de plantation. Ces travaux devront être effectués, en respect d'un cahier des charges, entre novembre 2024 et mars 2025 par une entreprise désignée par la communauté de communes selon les règles de la commande publique.

Ce dispositif prévoit une participation financière de la Communauté de Communes, à parité avec le bénéficiaire portant sur le solde du coût, déduction faite de la subvention départementale, comme décrit dans le tableau suivant :

	Plantation
Dépenses TTC	138 000 €
Dépenses HT	115 000 €
Département du Nord (60% du HT)	69 000 €
3CA	34 500 €
Agriculteurs/Communes	34 500 €

- **Teneur des discussions**

Madame Colette WATREMEZ demande si la commune de Rainsars figure sur la liste des communes.

Monsieur Ghislain FRANCOIS répond par la négative et précise que les communes figurant sur la liste prévisionnelle sont les suivantes : Dourlers, Solrinnes, Damousies, Dompierre sur Helpe. Une commune a déjà signé et acté : il s'agit d'Avesnes sur Helpe, en attendant, bien entendu, de s'organiser entre communes et agriculteurs.

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION POUR LA SOLLICITATION DU DISPOSITIF « PLANTATION ET RENATURATION » AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'ENTRETIEN DU BOCAGE POUR LA SAISON 2024-2025

• Présentation

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Ghislain François pour la présentation du sujet.

Monsieur Ghislain FRANCOIS informe le Conseil Communautaire que comme chaque année, il s'agit de la poursuite du dispositif communautaire mis en place en 2021, pour l'accompagnement à l'entretien du bocage pour la saison 2024-2025. En mobilisant le dispositif départemental « Plantation et Renaturation », elle apporte une aide technique et financières aux agriculteurs volontaires.

Dans ce cadre, une subvention peut être sollicitée auprès du Département du Nord au titre de sa politique « Plantation et Renaturation », à hauteur de 50% du montant HT des travaux d'entretien, plafonné à 0.25 €/m linéaire. Une consultation des agriculteurs, lancée au printemps 2024, a permis d'identifier 70 agriculteurs volontaires (dont 46 reconductions), réunissant un linéaire estimatif de plus de 1 250 kilomètres de haies.

A cet effet, il est proposé de solliciter une subvention de 112 500,00 € représentant 50% du montant HT des travaux d'accompagnement, estimé à 225 000 € HT (0.18€/ml).

Ces travaux devront être effectués, en respect d'un cahier des charges, entre septembre 2024 et mars 2025 par une ou plusieurs entreprises désignées par la communauté de Communes conformément aux règles de la commande publique.

Il est également proposé de lancer une consultation pour identifier les entreprises chargées de la réalisation des travaux qui sont estimés à 225 000 € HT.

Ce dispositif prévoit une participation financière de la Communauté de Communes, à parité avec le bénéficiaire portant sur le solde du coût, déduction faite de la subvention départementale, comme décrit dans le tableau suivant :

	Entretien
Dépenses TTC	270 000 €
Dépenses HT	225 000 €
Département du Nord (50% du HT)	112 500 €
3CA	78 750 €
Agriculteurs/Communes	78 750 €

- **Teneur des discussions**

(Sans objet)

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA BGE HAUTS DE FRANCE ET A L'ADIE POUR LE RENFORCEMENT DE LEURS ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Wilfrid SALMON pour la présentation du sujet.

Il s'agit d'une demande de subvention par la BGE et l'ADIE.

→ **Demande de la BGE :**

La BGE Hauts de France assure l'accompagnement des porteurs de projet et le suivi des entreprises installées sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois dans le cadre du programme régional Maison des Entrepreneurs grâce à une équipe locale. En 2022, plus de 4 500 nouvelles entreprises ont vu le jour avec un accompagnement BGE sur le territoire régional, générant près de 6 000 emplois. La BGE propose un parcours d'accompagnement individuel et collectif complet pour les futurs entrepreneurs, depuis l'émergence de l'idée jusqu'aux premières années de l'entreprise, pour favoriser la création et la reprise d'entreprises pérennes.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, la BGE Hauts de France, dotée d'une équipe locale de 7 personnes, a reçu 77 porteurs de projets en 2023 pour un premier contact qui ont débouché sur la création/reprise de 15 entreprises. Plusieurs accompagnements sont actuellement toujours en cours et toutes les entreprises créées bénéficient d'un suivi après création, réalisé par un conseiller de BGE Hauts de France, dans le but de favoriser une insertion durable des entreprises dans le tissu économique.

Monsieur Wilfrid SALMON précise que l'objectif principal est de créer de la proximité sur notre territoire en permettant à ces derniers de venir frapper à la porte de la 3CA. Ainsi, une permanence sera créée au sein de la 3CA permettant à ces porteurs de projets de chercher des conseils et informations plus facilement.

Dans le cadre du renforcement de ses activités sur le territoire communautaire, elle a formulé une demande de subvention de 10 000 € pour la mise en place d'une permanence dans les locaux de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois à hauteur d'une journée tous les quinze jours (a minima), en complément des actions déjà menées et des rencontres avec les acteurs économiques, sociaux ou encore élus du territoire.

→ **Demande de l'ADIE :**

Quant à L'ADIE (L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique), celle-ci accompagne et rend l'entrepreneuriat accessible à tous ceux qui le souhaitent grâce au microcrédit, pouvant aller jusqu'à 15 000€.

Dans le cadre de ses activités sur le territoire communautaire, elle a formulé une demande de subvention de 5 000 € pour un accompagnement en amont, pendant et en aval de la création d'entreprise, à destination des porteurs de projets du territoire de la 3CA en difficulté, en complément des actions déjà menées et des rencontres avec les acteurs économiques, sociaux et également élus du territoire.

Chaque semaine, elles sont sur le terrain pour rencontrer les porteuses et porteurs de projet invisibles, là où ils vivent et travaillent, que ce soit en zone rurale, urbaine ou dans les quartiers prioritaires de la ville.

En 2024, l'objectif est d'assurer l'accompagnement et le financement d'au moins 5 micro entrepreneurs n'ayant pas accès au crédit bancaire.

Enfin, Monsieur Wilfrid SALMON informe le conseil communautaire que ces deux demandes ont reçu un avis favorable lors de la réunion du 29 février de la Commission des Finances et du Bureau.

- **Teneur des discussions**

Monsieur Benoit BOUDJEMA s'interroge sur les clés de répartition entre les différentes intercommunalités, et se demande si leur contribution sera équivalente à celle des intercommunalités qui bénéficient de plus d'accompagnement. Il suggère qu'il serait plus logique qu'elles contribuent davantage en fonction de leur population et de leur niveau d'accompagnement, citant l'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre par exemple. Il propose de vérifier ces éléments pour la prochaine séance.

Monsieur Wilfrid SALMON assure qu'il apportera une réponse et conclut en soulignant qu'à ce jour, les porteurs de projets sont orientés vers Fourmies et Maubeuge, et qu'en installant une antenne à la 3CA, cela pourrait permettre de gagner en efficacité.

- **Vote**

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS POUR LA PRESCRIPTION D'UNE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 ET D'UNE REVISION ALLEGEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Freddy THERY pour la présentation du sujet.

Monsieur Freddy THERY rappelle que la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H), par délibération du conseil communautaire le 18 décembre 2023. Toutefois, l'évolution de certains projets a engendré des erreurs matérielles qui ont été constatées et sont en relecture. Par ailleurs, c'est également suite à la prise en compte d'un courrier de remarques adressé par le Préfet, après l'approbation du PLUi-H.

Madame Christine VENDEVILLE précise que le document, exécutoire depuis le 27 février 2024, fait l'objet de certaines interprétations parfois ambiguës. Ainsi, des erreurs ont été constatées par les communes mais aussi lors de l'enquête publique. Il convient donc de les corriger. Aujourd'hui, une adaptation du PLUi ne changeant pas les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est nécessaire pour garantir une meilleure interprétation et une mise à jour d'éléments erronés ou caducs.

Madame Christine VENDEVILLE cite, à titre d'exemple, la ville d'Avesnes où il a été constaté une erreur de couleur qui s'est insérée alors qu'elle ne devrait pas y être, car il s'agit d'un zonage unique en rose pâle. Un autre exemple concerne Beurieux, où un calque s'est mal superposé, introduisant à tort une mesure de protection décalée par rapport à l'assiette parcellaire. Ce sont ce type d'éléments qui nécessitent des corrections. Toujours sur Avesnes, une zone d'aléa du PPRI a été représentée avec une autre couleur, alors qu'elle devrait être en rose et en gris.

Autre sujet, il s'agit de l'évolution de certains projets, notamment celui de l'ancienne ferme BRY contenant des espèces protégées. La 3CA est contrainte de revoir son projet car fort du maintien des caves, le projet sera développé le long de la RN2 en résonance avec le front bâti qui se trouve de l'autre côté de l'axe routier. Ce changement de programme impose un changement de zonage aussi puisque, aujourd'hui c'est une zone qui apparaît en jaune et donc une zone agricole.

Il est donc proposé un changement de zonage pour permettre de concilier ces éléments de biodiversité avec ce projet de développement économique pour permettre d'implanter trois bâtiments comme il était prévu initialement. D'autre part, c'est une vocation à sécuriser l'entrée de l'urbanisation puisque nous allons créer une sorte d'étranglement au niveau de l'entrée de l'agglomération.

Aujourd'hui nous avons une haie et une zone agricole : il s'agit de 1500 m² de zone agricole que l'on doit reconvertir en zone 1AUE à vocation économique.

Par ailleurs, en avril, la 3CA a reçu un courrier du Préfet qui, tout en saluant les efforts des communes, souligne des faiblesses juridiques dans notre dossier. Il nous demande de corriger ces points rapidement, notamment en apportant des précisions sur la stratégie démographique, la politique de l'habitat, et en justifiant les objectifs de densité sans modifier les règles. Il recommande aussi des ajustements sur les orientations d'aménagement, en introduisant une temporalité avant et après 2026, des précisions sur les STECAL, et le reclassement en zone 2AU de la zone économique d'Avesnelles.

En réponse aux demandes du Préfet, il est proposé d'introduire une procédure de modification de droit commun en quatre étapes :

1. Délibérer pour engager la procédure.
2. Phase d'étude : identifier les corrections à apporter et définir les modalités de modification, avec la participation du Parc et de l'Agence d'Urbanisme selon les conventions signées.
3. Consultation des services de l'État, notamment la mission régionale de l'autorité environnementale, pour évaluer l'impact sur l'environnement.
4. Délibération finale sous forme d'arrêt de projet, notification aux PPA et aux communes, suivie d'une enquête publique pour consulter la population.

Il est également proposé d'introduire une procédure de révision allégée pour la zone d'activités de la Tarsy à Doulers, afin de créer une zone 1AUE et réduire le zonage agricole, ce qui nécessitera de passer devant la CDPENAF (Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) en raison de l'impact sur les espaces agricoles.

La première phase précisera les modalités de concertation : mise en place de registres, publicité dans la presse pour une large communication, et production d'études pour fournir les calculs et justifications demandés par les services de l'État. Après ajustement des éléments, la procédure suivra quatre étapes : arrêt de projet avec bilan de concertation, consultation avec notification des modifications à l'autorité environnementale, aux PPA, et aux communes, suivie d'une enquête publique. L'approbation finale constituera la dernière étape, avec une durée minimale d'un an pour l'ensemble du processus.

- **Teneur des discussions**

Monsieur Benoit BOUDJEMA s'interroge sur le nombre de modifications pour erreurs matérielles qui ont été faites, compte tenu du coût élevé du projet. Monsieur le Président a répondu qu'ils n'ont pas encore de chiffres précis mais qu'ils ont commencé à identifier des erreurs imprévues, certaines remettant en cause des projets, comme un exemple avec les chauves-souris.

Par ailleurs, Monsieur BOUDJEMA a souligné que, vu le coût, le document aurait dû être sans erreurs matérielles, et a questionné sur les coûts supplémentaires, tels que ceux liés à la publicité.

Madame Christine VENDEVILLE a précisé que les coûts incluront ceux de l'enquête publique et de la reproduction des dossiers en format papier pour les services de l'État, et qu'ils chercheront à obtenir des subventions (DGD). Monsieur BOUDJEMA a aussi interrogé sur l'inclusion des coûts pour le PNRA et l'ADU dans la convention, ce que le Président a confirmé.

Monsieur Freddy THERY a ajouté que, compte tenu du grand nombre de points traités dans un PLUi-H, des erreurs matérielles sont possibles, notamment en raison de l'incompatibilité, parfois, entre différents systèmes de cartographie et d'information.

Monsieur le Président a conclu en indiquant que d'autres révisions pourraient être nécessaires à l'avenir, mais que l'essentiel a déjà été fait.

- **Vote**

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

INFORMATION SUR LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL : EXERCICE DU POUVOIR DE POLICE

- **Présentation**

Madame Christine VENDEVILLE : Pour rappel, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a prévu la décentralisation de la police de la publicité extérieure (incluant les enseignes) à compter du 1^{er} janvier 2024.

Afin de permettre l'exercice du pouvoir de police de la publicité sur le territoire à l'échelle intercommunale, la loi prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au président de l'EPCI à fiscalité propre selon les modalités fixées par l'art. L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales.

Le transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du maire au président de l'EPCI à fiscalité propre concerne les EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme (PLU).

Toutefois, les maires souhaitant conserver cette compétence disposent, dans un délai de 6 mois (soit jusqu'au 30 juin 2024) de la possibilité de s'opposer à ce transfert dans des conditions exposées au III de l'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aucun maire n'ayant exercé ce droit d'opposition dans le délai imparti, le transfert de compétence au Président de la Communauté de Communes est effectif depuis le 1^{er} juillet 2024.

Monsieur THERY Freddy précise que le but c'est de le faire évoluer et surtout l'alléger pour trouver quelque chose de cohérent sur tout le territoire. En effet, aujourd'hui s'impose le règlement du Parc imposant le principe de « 0 publicité », donc l'objectif est de l'élargir afin de permettre la visibilité sur notre territoire.

DÉLIBÉRATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE FOURNITURE EN GAZ NATUREL

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Sébastien PIERCHON pour la présentation du sujet.

Il s'agit d'un groupement de commandes qui existe depuis 2015, sur l'initiative de la 3CA qui permet aux communes desservies en gaz naturel d'intégrer un contrat important puisqu'aujourd'hui nous sommes à 19 communes plus la 3ca qui vont adhérer à ce groupement de commandes. Les communes sont les suivantes :

Bas-Lieu, Beugnies, Dimont, Dompierre/Helpe, Dourlers, Etrœungt, Felleries, Flaumont-Waudrechies, Haut-Lieu, Larouillies, Lez-Fontaine, Liessies, Marbaix, Petit-Fayt, Sains-du-Nord, Saint-Hilaire/Helpe, Sars-Poteries, Semousies, Solre-le-Château.

Par ailleurs, s'agissant d'un marché d'environ 1,5 millions d'euros sur 3 ans, la procédure engagée sera celle de l'appel d'offres ouvert européen. Le marché actuel, lancé en 2022, expire le 31 janvier 2025. Le titulaire est ENGIE, dont l'offre avait été retenue pour un prix fixe de 70,79 € /MWh hors taxes et contributions.

*** Illustration cours du marché antérieur et actuel ***

La 3CA prend en charge l'organisation des consultations organisées pour désigner les fournisseurs, puis signe et notifie les marchés dont elle assure la coordination. Chaque membre rémunère directement les prestataires pour ce qui le concerne. Chaque commune dispose d'un représentant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement. C'est cette commission qui a en charge le classement des offres et l'attribution du marché à l'entreprise la mieux-disante.

- **Teneur des discussions**

(Sans objet)

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS POUR L'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES COMMUNES

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Sébastien PIERCHON.

Par délibération en date du 16 mars 2023, le Conseil de Communauté a approuvé la création de fonds de concours en investissements pour toutes les communes membres de la 3CA.

Un budget total de 600.000 € est alloué sur la période allant de 2023 à 2026, permettant à chaque commune de bénéficier d'une enveloppe financière totale de 15.000 €, qu'elle pourra utiliser en une ou plusieurs fois. Etant précisé que le fonds de concours ne peut être supérieur au reste à charge communal, lequel ne pouvant être inférieur à 20% de l'investissement envisagé (conformément aux règles du code général des collectivités territoriales).

Six communes ont déposé une demande.

COMMUNES	PROJETS	Montant HT investissement	Subventions	Fds de concours 3CA	Reste à charge communal
Clairfayts	Installation de « feux récompense » rue de Sivry et rue haute	47 120,00 €	Département : 35 340,00 €	2 356,00 €	9 424,00 € (20%)
Dompierre	Refections chemin Lobiette et Queue Pierrot Ravaux	69 982,00 €	Département : 20 111,00 €	15 000,00 €	34 871,00 € (50%)
Grand-Fayt	Mobilier urbain (espace jeux enfants)	6 350,00 €	/	3 175,00 €	3 175,00 € (50%)
Grand-Fayt	Equipement mobilier Salle des Fêtes	895,00 €	/	447,50 €	447,50 € (50%)
Grand-Fayt	Achat d'un colombarium	5 166,67 €	/	2 583,33 €	2 583,34 € (50%)
Haut-Lieu	Achat d'un terrain (agrandissement salle des fêtes)	25 000,00 €	/	12 500,00 €	12 500,00 € (50%)
Liessies	Achat d'un tracteur tondeuse	4 665,70 €	/	2 332,85 €	2 332,85 € (50%)
Rainsars	Eclairage public (complément du dossier validé le 10/06)	2 294,80 €	/	1 147,40 €	1 147,40 € (50%)
			TOTAL :	39 542,08 €	

Monsieur Sébastien PIERCHON ajoute que la commune d'Hestrud a également déposé une demande pour un projet de réfection de la façade de la mairie, sablages, rejointoiement, hydrofuge présentant le plan de financement suivant :

Montant HT : 30 060,00€

Fonds de concours sollicité : 15 000,00€

Reste à charge communal : 15 360,00€

Il est proposé au Conseil de Communauté d'attribuer les fonds de concours aux communes concernées. Etant précisé que le versement du fonds de concours n'interviendra qu'après réception de l'état récapitulatif de l'état des dépenses payées (état visé par le comptable public).

- **Teneur des discussions**

(Sans objet)

- **Vote**

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024 RELATIVE AU VERSEMENT PAR LA 3CA DE LA SUBVENTION AU CIAS

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Patrick DEHEN pour la présentation du sujet.

En date du 17 mai 2024, le service de gestion comptable du centre des finances publiques d'Avesnes/Helpes a attiré notre attention sur les pièces justificatives nécessaires au traitement des subventions annuelles supérieures à 23 000€, quel que soit le bénéficiaire.

Ces subventions doivent faire l'objet d'une délibération devant notamment comporter les modalités spécifiques de son versement. A défaut, la délibération doit autoriser l'ordonnateur à signer une convention avec le bénéficiaire de la subvention pour préciser ces modalités.

Cette réglementation s'applique à tous les bénéficiaires et donc également aux versements de subventions au CIAS. Or, notre communauté de communes signe bien ce type de convention avec l'ensemble des structures qu'elle accompagne, hormis le CIAS. En effet, le versement de la subvention au CIAS se fait « au fil de l'eau », en fonction du niveau de la trésorerie et des besoins du CIAS.

- **Teneur des discussions**

(Sans objet)

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION POUR LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Sébastien PIERCHON pour la présentation du sujet.

Chœur de l'Avesnois :

Au 1^{er} septembre 2024, deux agents vont quitter la collectivité :

- L'assistante d'enseignement en technique vocale (catégorie B sur le grade d'assistant d'enseignement principal 2^e classe en contrat à durée indéterminée)
- L'accompagnatrice piano (catégorie A sur le grade de professeur en activité accessoire pour 8 heures / semaine)

Une phase de recrutement a donc été engagée, à l'issue de laquelle deux candidats ont été retenus :

- En technique vocale : mutation d'un agent sur le grade d'assistant d'enseignement principal 1^e classe (catégorie B), actuellement en poste à la ville de Lille
- En piano : recrutement d'un assistant d'enseignement principal 1^e classe (catégorie B) en activité accessoire, actuellement en poste à Oignies (62)

- **Teneur des discussions**

(Sans objet)

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

→ Démolition de l'abattoir

Monsieur le Président a annoncé la prochaine démolition de l'abattoir d'Avesnes-sur-Helpe, un bâtiment comportant beaucoup d'amiante et de béton. L'EPF prendra en charge le désamiantage à l'automne, suivi par la démolition, ce qui permettra de libérer des terrains dans une zone intéressante pour de futurs projets immobiliers. Cette opération facilitera aussi les discussions avec la SNCF, en raison de la proximité de la ligne ferroviaire, et montre l'intérêt de l'EPF pour le territoire. Le coût de la démolition, pris en charge par l'EPF, est estimé entre 800 000 et 1 000 000 euros. Il a également été mentionné la nécessité de reconstruire un bâtiment pour héberger les activités actuellement situées à côté de l'abattoir.

→ Référent déontologue

S'agissant du référent déontologue, Monsieur le Président a indiqué que le dossier est en cours de traitement et qu'une proposition sera présentée prochainement. Il a précisé que chaque collectivité doit nommer un référent, mais que la 3CA peut mutualiser, pour les communes qui le souhaitent, et proposer un service de référent déontologue.

→ Discours de Monsieur Sébastien SEGUIN

« Président, chers collègues,

Je voulais revenir sur cette Flamme Olympique à Avesnes sur Helpe et sur le Cœur Avesnois. Les Jeux olympiques transmettent un message d'espoir et de paix.

Avant tout, un grand merci aux services de la ville d'Avesnes et aux services de la 3CA. Merci Vincent pour tes équipes. Nous avons fait un travail extraordinaire en commun. Pour certains, c'était du blingbling, pour d'autres une vulgaire lumière sur un bout de ferraille. Mes chers collègues, pour moi et les 5000 personnes présentes ainsi que les 2000 enfants, ce mardi 02 juillet à Avesnes sur Helpe : des étoiles dans les yeux, des valeurs de l'olympisme, l'amitié, le respect, l'excellence dans les yeux de chacun.

Ces valeurs je vais m'en servir pour notre quotidien et je vais me permettre de vous donner un conseil pour notre façon d'être et de vivre ici sur le Cœur de l'Avesnois. Evidemment, je ne peux faire autrement, et faire comme si rien ne s'était passé ces dernières semaines, mais je tiens à remercier sincèrement, ceux, qui par amitié, par sens du devoir, du travail reconnu m'ont soutenu pour combattre l'extrême.

J'entends nos habitants dans les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, mais des élus initiés qui profitent du PACTE SAT, des aides de l'Etat, de la Région et du Département, je ne l'entends pas.

Comment ne pas s'engager uniquement pour ne pas perdre vos places dans deux ans. Pensée à nos enfants et à nos générations futures ainsi qu'à l'histoire de France.

Je ne suis pas déçu. Seul avec mon équipe rapprochée que je remercie d'être à mes côtés. Contrairement à certains, je préfère mourir pauvre mais avec ma dignité. Là-haut, à Lille, à Paris vous ne vous rendez pas compte, mais nous sommes maintenant montrés du doigt. Je tiens à vous souhaiter bon courage pour vos projets, pour dynamiser notre territoire. Aujourd'hui nous avons deux députés « rassemblement national », vous connaissez tous l'importance et le pouvoir qu'ont nos oppositions dans chaque conseil municipal. Eh bien, vous connaissez maintenant le pouvoir qu'ont nos députés sur le PACTE SAT et pour défendre notre territoire. Je pense que nous allons maintenant manger notre pain noir sur les prochaines subventions, il faudra l'assumer mais surtout utiliser notre expérience pour ne pas réitérer nos actions dans le futur.

Je tiens à vous remercier ».

Applaudissements

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil de Communauté pour leur présence.

La séance est levée à 19h21.